

Règlement Particulier du tournoi

Les Plumes du Bad du Ried

Le week-end du 22 et 23 février 2025

Article 1 - Les Plumes du Bad du Ried est un tournoi officiel autorisé sous le numéro -*-en cours -*-. Il est ouvert à tous les joueurs détenteurs d'une licence FFBad pour la saison en cours et n'étant pas sous l'effet d'une sanction fédérale.

Article 2 - La compétition sera sous la responsabilité de M. FERTINEL Jean-Francois Juge Arbitre Certifié et ses décisions seront sans appel. Le GEO sera Jean-Pierre MAUHIN.

Article 3 - Le tournoi se déroulera selon le règlement général des compétitions (RGC) de la FFBad et ce règlement particulier. Certains points pourront être complétés selon les inscriptions.

Article 4 - Le tournoi se déroule dans la salle des sports de Erstein (Gymnase "Le trois") et sera géré par le logiciel BADNET.

Article 5 - Le tournoi se joue en matchs de 2 sets gagnants de 21 points.

Article 6 - Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues en cas de forfait après la date du tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur (coordonnées figurant sur la convocation) de sa non-participation. Il adressera, au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue Grand Est de Badminton (4 rue Jean Mentelin, 67200 Strasbourg), par tout moyen prouvant la date de réception. Le recommandé avec AR n'est plus obligatoire. Le justificatif peut également être envoyé par mail à l'adresse suivante "valeriesabigno@lgebada.com".

Les forfaits non justifiés signalés après le tirage au sort ne seront pas remboursés.

Article 7 - Le tournoi est ouvert aux catégories Minimes, Cadets, Juniors, Séniors et Vétérans. Les disciplines représentées sont le double et le double mixte. Le panachage et le surclassement sont autorisés en respectant la règle que la moyenne la plus haute soit 16 fois ou moins plus élevée que la moyenne la plus basse.

Dans une même paire, le CPPH du mieux classé ne peut pas être plus de huit fois supérieure à celui du moins bien classé.

Pour respecter cette règle, le comité d'organisation se laisse le droit de modifier votre série d'inscription pour être en adéquation avec le RGC.

Les séries seront, dans la mesure du possible, réparties comme suit :

- Série Plumes rouges (R4-R5)
- Série Plumes bleues (R6-D7)
- Série Plumes vertes (D8-D9)
- Série Plumes jaunes (P10-P11)
- Série Plumes blanches (P12-NC)

Dans la mesure du possible, la répartition des tableaux sera la suivante :

Samedi : Intégralité des Doubles (hommes et dames) jusqu'aux finales (et petites finales).

Dimanche : Intégralité des Mixtes jusqu'aux finales (et petites finales).

Article 8 - Un joueur ou une joueuse sans partenaire pourra s'inscrire au choix. Le club fera son possible pour lui trouver le ou la partenaire.

Article 9 - La date limite d'inscription est fixée au **15 février 2025**. La date de mise à jour des côtes et des classements est fixée au 13 février 2025. Les moyennes considérées seront celles en vigueur à cette date. Si cette moyenne diffère de celle renseignée à l'inscription, le joueur ou la paire sera reclassée automatiquement dans la série supérieure ou inférieure. Si la série a été supprimée, les joueurs seront mis sur liste d'attente ou remboursés s'ils ne jouent pas. La date de tirage au sort est fixée au 16 février 2025.

Article 10 - Le montant des droits d'inscription est fixé à 17 € pour un tableau et 22 € pour deux tableaux. Les paiements se font obligatoirement en ligne. Les joueurs sont autorisés à s'inscrire dans deux tableaux. Les inscriptions peuvent être individuelles ou par club. Pas de paiement sur place possible, l'inscription sera validée uniquement lorsque le paiement aura eu lieu (sur badnet). Tout joueur ou joueuse remplaçant devra s'acquitter des droits d'engagement.

Article 11 - En cas de défaillance d'un partenaire inscrit, le joueur peut proposer un nouveau partenaire ayant le même profil afin de conserver son affectation dans sa série d'origine. Le partenaire du défaillant devra indiquer au club organisateur son souhait de trouver un nouveau partenaire, ou celui de retirer son inscription. À défaut, celui-ci sera considéré comme étant au choix et, dans la mesure du possible, le club organisateur lui affectera un nouveau partenaire.

Article 12 - Le mode de compétition retenu est la poule pour la 1^{re} phase et l'élimination directe pour la phase finale. Le nombre au maximum de participants est fixé à 90 paires le samedi et 75 paires le dimanche. Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée, en cas de surnombre la priorité est donnée aux inscriptions entièrement payées (paiement du 2e joueur / joueuse validera l'inscription), les dernières inscriptions seront mises sur liste d'attente.

Article 13 - L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés en cas de nécessité avec l'accord du juge arbitre.

Article 14 - Tout joueur devra pointer à la table de marque, **dès son arrivée**.

Article 15 - Tout joueur mineur inscrit doit être sous la responsabilité de personnes ayant autorité parentale. Ces personnes devront se faire connaître auprès du JA (Juge-Arbitre). En cas de non-présence d'une de ces personnes, le JA est en droit de disqualifier le joueur mineur.

Article 16 - Le joueur ou la joueuse portera une tenue vestimentaire conforme au règlement fédéral.

Article 17 - Les volants sont à la charge des joueurs et seront équitablement partagés sur un match. Le volant officiel, en vente dans le gymnase est le **FORZA S-6000**.
Le volant officiel sera celui utilisé par l'ensemble des joueurs d'un match en cas de litige.

Article 18 - En dehors des demi-finales et des finales, la compétition se déroule majoritairement en auto-arbitrage.
Cependant, un joueur peut faire appel au juge-arbitre pour demander un arbitre. Celui-ci accédera à cette demande, s'il juge nécessaire cet arbitrage nécessaire et si un arbitre est disponible dans la salle.

Article 19 - Tout joueur désirant s'absenter pendant le déroulement du tournoi, quelle qu'en soit la raison et/ou la durée, devra préalablement en informer la table de marque et le JA en vue d'obtenir l'accord de ce dernier.

Article 20 - A l'appel de son nom, tout joueur qui ne se présente pas dans un délai de cinq minutes, pourra être disqualifié par le juge arbitre.

Article 21 - Les joueurs sont tenus de restituer le score du match auprès de la table de marque (sur la tablette mise à disposition) immédiatement après la fin du match.

Article 22 - Le temps de prise de contact avec les terrains sera de trois minutes. Ce temps est décompté à partir du moment où le numéro du match concerné a été appelé par la table de marque.

Article 23 - Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants, ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à un match. Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain pendant le match.

Article 24 - Tout volant touchant une infrastructure dans le gymnase est compté faute en jeu comme au service.

Article 25 - Les personnes en attente de pouvoir coacher devront se tenir le long du mur côté tribunes. Le coaching permanent n'est pas autorisé.

Article 26 - Toute contestation devra être présentée au JA par le joueur concerné.

Article 27 - Le temps de repos minimum entre 2 matchs est fixé à 20 minutes. Néanmoins, ce temps peut être diminué en accord avec les intéressés.

Article 28 - Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les instances sportives internationales devra le signaler au juge arbitre et justifier de leur usage par une ordonnance médicale.

Article 29 - Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents. Les participants veilleront à ne pas laisser d'effets personnels dans les vestiaires ou dans les véhicules.

Article 30 - Des récompenses, sous forme de bons d'achats et/ou de lots, seront remises lors d'un cérémonial à la fin de la compétition.

Les vainqueurs, finalistes et 3e sont tenus d'assister à cette remise de prix. Tout joueur n'assistant pas à cette cérémonie, ne pourra pas prétendre à une récompense.

Article 31 - Chaque participant au tournoi accepte d'apparaître sur les photos ou vidéos qui pourraient être prises au cours du tournoi. Cependant, toute personne bénéficie du droit de retrait de l'image, il suffit à celle-ci de se signaler à la table de marque durant le tournoi.

Article 32 - Votre participation au tournoi implique l'adhésion au Règlement Général des Compétitions et au présent règlement.